

Jura bernois

Autor(en): **Junod, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **44/1953 (1953)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

Sur l'initiative de l'Unesco, plusieurs Etats européens ont créé un centre européen de recherches nucléaires. Le siège de ce centre a été fixé à Genève, la Suisse ayant adhéré à cette organisation. Un parti politique a alors lancé une initiative prohibant l'établissement d'un institut international de physique nucléaire dans le canton de Genève. Tout organisme financé, en tout ou en partie, par des fonds de provenance étrangère, aurait été réputé international. Une campagne très ardente s'est engagée ; le chef du Département de l'instruction publique, délégué suisse au Centre, des professeurs de l'Université y ont pris part ; enfin l'initiative a été repoussée par quelque dix mille voix de majorité.

* * *

La XVI^e Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'est tenue, comme de coutume à Genève, du 6 au 15 juillet : outre les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers Etats, elle s'est occupée de la formation et de la situation du personnel enseignant primaire.

HENRI GRANDJEAN

Jura bernois

Programme chargé, que celui de la présente chronique. Qu'on en juge : le congrès S.P.J. 1952 ; les conséquences pratiques de la loi scolaire de 1951 ; l'imminente création d'un second gymnase jurassien ; nos cours de travaux manuels ; les effectifs du corps enseignant ; la réorganisation des études pédagogiques ; et j'en passe.

Il est réjouissant de constater que « ça bouge », que nos institutions scolaires témoignent d'une vitalité renouvelée, que les pouvoirs publics sont pleins de sollicitude à leur égard. En présence des remous de la vie publique, il est réconfortant de s'arrêter un instant pour passer en revue les faits principaux de notre existence scolaire.

Notre chronique de 1952 avait parlé du congrès S.P.J. Elle en avait souligné le succès — succès numérique, succès pratique. Sans vouloir exagérer l'importance d'un rassemblement de cette importance, et des thèses qui sont votées en pareil cas, un peu trop à la légère — les discussions ont été réduites à leur plus simple expression, les propositions des rapporteurs étant toutes votées à l'unanimité des participants — on doit faire une place spéciale à la manifestation du congrès en faveur de l'école nouvelle. Il n'est pas exagéré de dire que les principes de l'école active ont de plus en plus tendance à passer dans la pratique ; bien des problèmes sont encore à résoudre, car il n'est pas si aisé qu'on le pense de réaliser l'école nouvelle dans sa classe. Demandez aux institutrices du degré inférieur ce qu'elles en pensent, elles qui savent la

nécessité d'un apprentissage technique formel de la lecture et de l'écriture. Quand ces lignes paraîtront, les journées d'information pédagogique consacrées à ce problème seront en cours à l'école normale des institutrices, où MM. les professeurs Cousinet et Châtelain, de l'Ecole Nouvelle française, aidés de quelques institutrices parisiennes, feront une démonstration des réalisations que nous avons admirées récemment dans quelques écoles parisiennes. Mais cela, c'est l'histoire de la prochaine chronique, n'anticipons pas.

Pour en revenir au congrès 1952, relevons le fait rarissime, sinon unique, d'un rapport dont il a fallu tirer immédiatement une importante seconde édition — ce qui est tout à l'honneur de ses rédacteurs, MM. Edmond Guéniat, Georges Cramatte, en particulier. Quant aux thèses qui en donnent la quintessence, nous nous bornerons à les résumer :

1. ... La Société pédagogique jurassienne demande « que l'école primaire rejoigne l'école nouvelle par une évolution prudente, conforme aux nécessités et aux moyens de notre peuple. Il est indispensable d'orienter le public sur le sens et la portée de cette adaptation pédagogique ».

2. Certaines mesures doivent faciliter l'évolution de l'école publique : cours de perfectionnement, création de classes expérimentales, dans le cadre des écoles normales.

3. Les effectifs ne doivent pas dépasser 20 à 25 élèves. Les enfants peu doués ou infirmes seront accueillis dans des classes spéciales.

4. On tiendra compte des nécessités de la réforme scolaire dans l'aménagement des locaux.

5. « Les outils pédagogiques modernes » seront employés dans l'esprit du nouveau plan d'études.

6. L'enseignement des travaux manuels est considéré comme indispensable, non seulement pour les filles, mais pour les garçons aussi.

7. La formation de « groupes de travail » est vivement recommandée.

8. Les pouvoirs publics sont invités à publier des prescriptions sur l'équipement des classes.

9. Les écoles normales ont la mission de former des générations de maîtres rompus aux techniques nouvelles. Elles créeront en outre des centres d'information pédagogique à l'usage du corps enseignant.

10. Une étroite collaboration des responsables de l'école publique est vivement souhaitable.

Ces revendications, à la fois mesurées et impérieuses, se passent de commentaires. Elles sont en voie de réalisation, et... cela aussi sera l'histoire de prochaines chroniques !

L'élaboration d'une loi scolaire, et son acceptation par le peuple, entraîne parfois des conséquences dont on n'avait pas mesuré toute la portée. Un certain article 12 entre autres : « L'Etat participe aux frais de construction et d'aménagement par des subventions allant de 5 à 50 % des frais. Ces subventions seront proportionnées à la capacité financière de la commune.

» La subvention en faveur de la construction et de la transformation de maisons d'école, logements du corps enseignant y compris, peut être portée à 75 % au maximum... »

Les anciennes normes étaient de « 5 à 10 % ». L'appui effectif de l'Etat a provoqué une belle émulation parmi les communes bernoises. Il n'en est aucune qui ne veuille améliorer les locaux existants, ou en construire de nouveaux et les bureaux de M. l'architecte cantonal sont débordés de demandes et de propositions. Inutile de dire que les caisses publiques sont, de ce fait, soumises à un rude assaut. Mais le résultat de ces efforts conjugués des communes et de l'Etat se font rapidement sentir. Pour ne citer que les réalisations les plus considérables, après Bassecourt, Courfaiivre, Delémont, Bienne, Evilard, ce sont maintenant Moutier, Malleray, Reconvilier, Tavannes ; ce sont Saint-Imier, Sonceboz, Tramelan, Bienne, Sonvilier, Vicques, Miécourt, Alle, qui inaugurent des bâtiments spacieux et bien aménagés, ou qui mettent la dernière main à des projets séduisants. Peut-on ne pas mentionner telle localité, dans laquelle un ancien collègue passé à l'industrie a offert à son école secondaire un mobilier de 100 000 francs, alors que son associé payait les frais de construction du montant de 600 000 francs ? Honneur à ces citoyens qui n'ont pas hésité à faire ouvertement un tel geste !

Dans le même domaine, signalons la nouvelle estimation des prestations en nature des instituteurs, qui se sont vu gratifier d'une augmentation sensible de leurs indemnités. On sait que le logement, un jardin et le bois de chauffage sont partie intégrante des traitements, et les autorités scolaires comprennent qu'on ne saurait conserver les bons instituteurs dans les postes de campagne, si on n'offre pas au titulaire un logement, non seulement convenable, mais agréable et confortable. De grands efforts sont faits dans ce sens. Lorsque la commune ne dispose pas de logements à l'intention du corps enseignant, des indemnités sont versées, suivant des estimations périodiques.

Ensuite de la pénurie d'instituteurs, la situation des écoles de campagne est devenue particulièrement difficile. Plusieurs postes d'instituteurs sont tenus par des institutrices — fort bien au reste. Pour le moment, toutes les classes sont pourvues, mais comme la volée qui vient de quitter nos écoles normales est toute placée, il ne reste personne — à part les retraités qui acceptent de reprendre du service — pour effectuer les remplacements éventuels, et repourvoir les postes qui seront vacants cet automne. Devra-t-on, ainsi que cela a été fait ailleurs, prendre des mesures extraordinaires pour assurer la tenue de toutes les classes l'hiver prochain ?

La formation du corps enseignant primaire fait l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et des associations professionnelles. L'Ecole normale des instituteurs — à l'instar de l'établissement qui forme les institutrices — est sur le point de scinder en deux parties la période des études : les 3 premières années seront consacrées essentiellement à la formation générale, la 4^e étant réservée aux études professionnelles et aux stages. Heureuse initiative, qui permettra d'intensifier les études pédagogiques. Lorsque nos écoles normales seront devenues, en outre, les centres d'information pédagogique souhaités par le corps enseignant, ces établissements seront en mesure d'accomplir pleinement leur mission culturelle.

Quant aux instituteurs en fonctions, ils vouent chaque année une

partie de leur temps à leur perfectionnement. Un cours de menuiserie a été organisé à Moutier et un cours de construction d'appareils de physique à Delémont, sous les auspices de la Société jurassienne de travaux manuels et de réforme scolaire. Ajoutons que le cours central aura lieu à Bienne en 1954 — ce qui constituera un événement dans la vie scolaire jurassienne.

Parmi les questions les plus pressantes, citons celle de la coordination des différents établissements supérieurs de notre pays. A côté du gymnase cantonal de Porrentruy (Ecole cantonale), des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'école normale ménagère, un gymnase français est en voie de création dans la ville de Bienne. Les uns pensent qu'il est bon de faciliter la fréquentation d'un gymnase aux enfants des vallées sud du Jura bernois et d'une ville qui compte plus de 10 000 Romands ; d'autres craignent la dispersion qui en résultera, les jeunes gens des régions catholiques allant à Porrentruy, et leurs camarades protestants à Bienne — alors que jusqu'ici ils fréquentaient le même établissement et formaient, sur les bancs de l'école, des liens qui contribuent sans doute à la paix confessionnelle. Comme Porrentruy possède, à côté de son gymnase cantonal, un établissement catholique avec sections secondaire et gymnasiale, la concurrence d'un nouveau gymnase aurait, pour l'Ecole cantonale, des conséquences d'une extrême gravité : une réduction de ses effectifs entraînerait inévitablement des suppressions de postes, il ne serait plus possible de faire appel à des spécialistes de renom et le développement de notre grande école jurassienne, héritière des Jésuites, continuatrice de l'Ecole centrale impériale, en serait gravement compromis.

Vie agitée, vie intense, vie féconde. Nos institutions scolaires ont plus que jamais besoin de serviteurs dévoués. On regrette d'autant plus le départ d'hommes qui leur servaient de pilotes avisés. Coup sur coup, tous les inspecteurs scolaires d'hier sont partis : après Möckli et Frey, c'est le tour de Pierre Mamie. Bien sûr, de nouvelles personnalités prennent leur place, apportant à l'école publique de nouvelles forces et de nouvelles idées. C'est Roger Pétermann, maître secondaire à Bassecourt, qui remplacera Pierre Mamie. L'école publique lui fait confiance et forme les meilleurs vœux pour sa carrière. Mais il nous sera permis de dire le chagrin de tous les maîtres, de toute la population jurassienne, au départ de l'homme de bien, de bon sens et de courage, que fut, durant trente années, l'inspecteur Mamie. De tels hommes laissent un vide dont on s'aperçoit chaque jour davantage. Mais le sillon qu'il a tracé demeure, qu'il nous appartient de continuer.

CHARLES JUNOD.